

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1072 31 décembre 1940

n° 1072 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Sont abrogés la décision n° 354 du 22 avril 1940. et l'article 1er de la décision n° 899 du 2 octobre 1940. L'adjudant Tricoire est nommé adjoint au commandant de cercle de Tadjoura et président du tribunal du 1er degré de Tadjoura. L'adjudant Tricoire prêtera, devant le tribunal de première instance de Djibouti. le serment prévu par la loi.